

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un emploi sur cinq dans les fonctions métropolitaines en Guadeloupe

Insee « Analyses » Guadeloupe

N° 3 – janvier 2015

En 2011, 128 755 personnes occupent un emploi en Guadeloupe. Entre 1999 et 2011, l'emploi y a progressé de 16 % alors que la population n'a augmenté que de 5 %. La répartition de l'activité en 15 grandes fonctions permet de compléter l'approche classique de l'analyse de l'emploi par secteur d'activité. L'approche sectorielle ne rend pas compte des métiers exercés sur le territoire. En effet, un comptable peut exercer les mêmes fonctions qu'il soit dans un établissement du BTP ou des nouvelles technologies. Pourtant, il sera comptabilisé soit dans le secteur du BTP, soit dans celui des services. Cette analyse permet d'apporter un nouvel éclairage sur les dynamiques des différents territoires.

La région Guadeloupe tournée vers les emplois des fonctions présentielles

En Guadeloupe, la sphère présentielle représente la moitié des emplois. Cette sphère regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et services visant la satisfaction des personnes présentes dans la zone qu'elles soient résidentes ou touristes. Les fonctions qui lui sont associées relèvent de professions directement liées aux services à la personne (administration, éducation-formation, santé, action sociale, services de proximité...). La Guadeloupe se caractérise par une population vieillissante et une forte activité touristique. C'est en partie ce qui explique la forte proportion des fonctions présentielles sur le territoire : entre 1999 et 2011, l'emploi a crû de 66 % dans la fonction santé et l'action sociale.

Coup d'arrêt de la croissance dans les fonctions de gestion

La croissance annuelle de l'emploi entre 2006 et 2011 a été moins rapide que sur la période 1999-2006. L'emploi dans les fonctions métropolitaines a connu un net ralentissement entre 2006 et 2011, notamment dans les fonctions de gestion qui représentent l'essentiel des emplois. Dans ces fonctions, la croissance annuelle moyenne de l'emploi est passée de 4,1 % par an entre 1999 et 2006 à 0,1 % par an entre 2006 et 2011.

L'agglomération pointoise locomotive pour les fonctions métropolitaines

L'emploi dans les fonctions de gestion, de conception-recherche, de prestations intellectuelles, de commerce inter-entreprises et de culture-loisirs augmente aussi fortement (+ 38 %), la croissance étant même plus rapide qu'en France hexagonale. Ces fonctions sont qualifiées de métropolitaines, c'est-à-dire propres aux villes. Même si elles représentent un emploi sur cinq, la part de l'emploi dans cette fonction reste en deçà de ce qui est observé en métropole. Les emplois des fonctions métropolitaines se concentrent autour de l'agglomération pointoise. Autour du duo Baie-Mahault/Pointe-à-Pitre, les communes du Gosier, Petit-Bourg et des Abymes ont un taux d'emploi de fonctions métropolitaines qui oscille entre 15 et 20 %. Parmi les emplois des fonctions métropolitaines, les emplois de gestion sont prédominants dans l'ensemble des communes. Leur proportion culmine à Pointe-à-Pitre avec près de deux emplois des fonctions métropolitaines sur trois. À Baie-Mahault, les fonctions de commerce inter-entreprises représentent un emploi des fonctions métropolitaines sur cinq. À Petit-Bourg, ce sont les fonctions de conception-recherche ou de prestations intellectuelles qui représentent un tiers de ces emplois.

Rappel : Le Recensement, c'est utile, c'est simple, c'est sûr



L'enquête de recensement 2015 en Guadeloupe, se déroule du jeudi 15 janvier au samedi 14 février pour les communes de moins de 10.000 habitants ou au samedi 21 février pour les communes de plus de 10.000 habitants.

Comme chaque année, la collecte du recensement de la population est réalisée en partenariat avec les communes, sous le contrôle technique et méthodologique de l'Insee.

[Le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr) une seule adresse pour tout savoir

Ce site informe sur la collecte de recensement et son utilité avec notamment des outils ludiques à partager sur les réseaux sociaux (animations, infographies...).

Les communes ont également à leur disposition des outils spécifiques pour accompagner leur communication locale tout au long de la collecte pour leur affichage public, leur journal municipal et leur site internet.

[Pour savoir si l'on est enquêté en 2015](#)

- Cette année, les communes de moins de 10 000 habitants concernées en Guadeloupe sont : Petit-Canal, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Trois-Rivières.
- Les habitants **des communes de 10 000 habitants ou plus** peuvent **se renseigner auprès de leur mairie** afin de savoir si leur logement est concerné par l'enquête de recensement 2015.

Pour plus d'informations : sur www.insee.fr

Contact presse - Service régional de Guadeloupe

N. Silvestre : 05 90 99 36 56, nicolas.silvestre@insee.fr ou sr971-correspondant-contact@insee.fr